



## Bienvenue au Judo club Ottignies-Louvain-la-Neuve.



### S'inscrire au J.C. Ottignies c'est respecter le règlement d'ordre intérieur.

1. Tous les membres du judo club Ottignies-Louvain-la-Neuve doivent être à jour de leur **Licence/Assurance** et de la totalité de leur **cotisation** le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année. La cotisation est versée pour l'année complète et ne peut pas être remboursée au cours de la saison sportive. Chaque judoka doit fournir un **certificat médical d'aptitude au Judo** (Document jaune renouvelé chaque année un mois avant la date butoire).
2. Les judokas doivent arriver 10 minutes avant le début des cours afin de se mettre en tenue. Les parents qui déposent leurs enfants devront s'assurer de la présence du professeur dans les locaux, les parents sont responsables de leurs enfants jusqu'à l'arrivée du professeur dans la salle (dojo).
3. Le calme est de rigueur au dojo afin de ne pas perturber le cours.
4. Le Judo club Ottignies-Louvain-la-Neuve n'est pas responsable des vols commis dans les vestiaires (il est recommandé de ne pas apporter d'objets précieux aux séances).
5. Les judokas ayant l'âge de participer aux compétitions se feront conduire par leurs parents et un professeur du club.
6. La licence, la carte d'identité et le certificat médical sont obligatoires pour tous les judokas souhaitant participer aux compétitions
7. Les cours de Judo ne seront pas dispensés durant les différentes vacances scolaires, pour les ponts les professeurs informeront les élèves au fur et à mesure de l'année. Un calendrier est à disposition sur notre site internet : <http://judoclubottignies.be>
8. En matière d'hygiène, tout judoka devra porter **un judogi propre** et réglementaire qu'il mettra au vestiaire, juste avant le cours. Il est demandé de venir habillé en civil et d'avoir **une paire de sandales** pour accéder au tatami. Seul le port du tee-shirt blanc sous le judogi est obligatoire pour les filles. Les cheveux longs doivent être attachés par des élastiques (style chouchou , sans élément métallique). Les bijoux tels que bagues, boucles d'oreilles, chaînes et autres sont interdits sur un tatami. La tenue sur le tatami répondra aux exigences de la propreté et de la décence.

L'hygiène c'est :

- une marque de respect que l'on témoigne à autrui.
- avoir les ongles propres et coupés avant chaque cours et compétition.
- avoir un judogi toujours propre.
- avoir un corps propre.
- avoir une alimentation saine et équilibrée.
- aller des vestiaires au DOJO en sandales ou tongs (ZOORI).
- ne pas mâcher de chewing-gum.

Le judo club se réserve le droit de refuser tous les judokas ne respectant pas ces règles.

9. Tout judoka, ou famille de judoka, qui ne respecterait pas le code moral du judo et/ou ce règlement se verrait exclu par le Comité directeur du club.

Je soussigné .....

Parent de ..... déclare

avoir pris connaissance du R.O.I. du J.C. Ottignies LLN et en accepte les termes.

signature